

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
DU 10 OCTOBRE 2017**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, BORIES Chantal, BACHET Jean-François, CATHARY Nicole, FERRIE Jean, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SAINT-GEORGES Hervé, SUNE Patrice.

Etaient absentes représentées : BRUET Laurence par SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine par CATHARY Nicole.

Etaient absents excusés : FAULKNER Soisik, LEVEQUE Frédéric, BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : CATHARY Nicole.

L'an deux mil dix-sept, le dix du mois d'octobre à 20h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 3 octobre 2017

Ordre du jour :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 3 juillet 2017 et 19 septembre 2017
- 3- Personnel
- 4- PLU
- 5- Choix coordonnateur SPS - Lotissement
- 6- Demande de subvention pour les travaux de réfection des rues et chemins suite aux intempéries
- 7- Marché public de fourniture et livraison de produits d'entretien
- 8- Déclaration de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse, à l'hydratation des sols et mouvements de terrains
- 9- Assurance dommage ouvrage—création d'un espace sportif polyvalent
- 10- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour :

- deux délibérations pour modifier les statuts du Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres :
 - l'une concernant le périmètre du Syndicat avec l'intégration de 2 nouvelles communes : Montbrun des Corbières et Castelnaud d'Aude,
 - l'autre pour prendre la nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) issue de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,
- dans le cadre de la mise à jour de l'actif, à la demande du Trésorier, il convient de prendre 3 décisions modificatives afin de régulariser des erreurs d'écritures,
- vote d'une motion contre la fin des contrats aidés (adoptée lors du dernier Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo).

Le Conseil Municipal autorise la demande qui fera l'objet de délibérations.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 3 juillet ainsi que celui du 19 septembre.

Aucune remarque n'étant formulée, les 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3- PERSONNEL

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 3 juillet, l'embauche d'un contrat à temps non complet de 3h hebdomadaire a été évoquée. Par conséquent, il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel.

Mme CATHARY précise qu'en plus de l'ouverture habituelle du mardi en fin d'après-midi gérée par les bénévoles, la bibliothèque ouvrira aussi les mercredis après-midi de 15h00 à 17h00 et sera consacrée plus spécialement aux jeunes lecteurs. L'agent contractuel réalisera des animations culturelles autour des livres et des expositions proposées et consacra une heure à l'informatisation des lieux. La volonté étant de favoriser l'accès des jeunes à la lecture et à la culture.

Cette embauche nécessite la mise à jour du tableau des emplois.

Vote à l'unanimité.

4- PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle aux élus que le Plan Local d'Urbanisme de Montlaur n'a toujours pas été finalisé. Des réunions ont eu lieu dernièrement pour faire le point avec la DDTM et le cabinet ECEP, ainsi que la chef du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne (CAC) afin de définir les missions complémentaires à prévoir compte tenu de l'évolution réglementaire en la matière (loi ALUR, évaluation environnementale en raison de la présence du site Natura 2000, et cartographie spécifique au format CNIG). Par conséquent et afin d'aboutir à un document opérationnel, nous avons sollicité des bureaux d'études pour poursuivre le travail du cabinet ECEP et l'un d'eux nous fait une proposition à 17 500€ HT.

Vote à l'unanimité pour retenir la proposition du cabinet ECOSYS.

5- CHOIX COORDINATEUR SPS - LOTISSEMENT

Le Maire informe le Conseil que les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 3 octobre afin d'analyser les devis reçus pour la mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) dans le cadre de l'opération du lotissement.

Après analyse des références, compétences et nombre de jours de suivi, il a été décidé de retenir JAUR COORDINATION pour un montant de 3 000€ HT.

Vote à l'unanimité.

6- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES RUES ET CHEMINS SUITE AUX INTEMPERIES

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune a subi des dégradations suite aux intempéries des 13 et 14 février 2017. Par conséquent, il convient de prévoir des travaux de réfection de rues et chemins comme suit :

Designation	prix HT	prix TTC
rue du château d'eau	9 296,00 €	11 155,20 €
place de l'aire verte	9 408,00 €	11 289,60 €
chemin de réqui	11 950,00 €	14 340,00 €
chemin de gabart et malacoste	17 283,00 €	20 739,60 €
chemin de peyra	11 308,00 €	13 569,60 €
sous-total travaux	59 245,00 €	71 094,00 €
honoraires	2 843,70 €	2 843,70 €
total	62 088,70 €	73 937,70 €

Cette opération fera l'objet d'une demande auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Vote à l'unanimité.

7- MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN, ARTICLES DE DROGUERIE ET PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINE

Le Maire rappelle aux élus que Carcassonne Agglomération a proposé aux communes membres de mutualiser certains de nos contrats et achats afin de réaliser des économies. Nous avons répondu favorablement à cette initiative. Un premier groupement de commandes est réalisé pour la fourniture et livraison de produits d'entretien et articles de droguerie (plafond de 1 000€). Par conséquent, il convient d'approuver le lancement de ce marché public et de signer la convention et pièces afférentes.

Vote à l'unanimité.

8- DECLARATION DE L'ETAT DE CASTASTROPHE NATURELLE SUITE A LA SECHERESSE, A L'HYDRATATION DES SOLS ET DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le Maire informe les élus que suite à la vague de sécheresse qui sévit dans le département de l'Aude depuis juin et l'alerte de plusieurs administrés propriétaires, viticulteurs et agriculteurs, un courrier a été envoyé au Préfet afin qu'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit engagée au titre des dommages causés par les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à l'hydratation des sols

Vote à la majorité avec une abstention.

9- DECISION DE RECOURIR A UNE ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN ESPACE SPORTIF POLYVALENT

Le Maire informe les élus qu'il est préférable de recourir à une assurance dommage-ouvrage pour les travaux de création de la salle de sport polyvalente afin de garantir le remboursement et la réparation des dommages qui pourraient se produire après la réception des travaux sans attendre une décision de justice.

Vote à l'unanimité.

10- MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU SYNDICAT ORBIEU-JOURRES

Le Maire informe les élus que les communes, regroupées au sein de sept Syndicat, fédérés au niveau départemental par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) exerçaient de manière facultative des actions de « lutte contre les inondations » et de « préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ».

Il apparait cependant que cette organisation laisse paraître marginalement quelques communes orphelines n'appartenant à aucune structure.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MATPAM) qui crée une compétence obligatoire au 1er janvier 2018 dite compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) affectée au bloc communal, avec transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). Enfin la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui prévoit au 1er janvier 2018, l'adhésion des EPCI à FP aux syndicats de bassins existants, par représentation/substitution des communes membres.

En résumé sur ce département, sept syndicats mixtes fermés doivent être créés au 1er janvier 2018 pour l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, en remplacement des sept syndicats intercommunaux.

C'est pour cette raison, et en vue de l'échéance du 1er janvier 2018, qu'il a été décidé de régulariser l'ensemble des points ci-dessous que nous devons approuver :

- l'extension du périmètre en rajoutant Montbrun des Corbières et Castelnaud d'Aude,
- la modification statutaire intégrant l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI.

Vote à l'unanimité.

11- DECISIONS MODIFICATIVES N°6, 7 ET 8

A la demande du Trésorier, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à 3 décisions modificatives afin de régulariser des écritures comptables antérieures relatives aux travaux. Pour ce faire, il convient de procéder à des opérations d'ordre :

- ouvrir des crédits de 56 959,61€ au 2315 en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement au 2313 ;

- ouvrir des crédits de 62 167,31€ au 2313 en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement au 2315 ;

- ouvrir des crédits de 6 989,04€ au 2313 en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement au 2318.

Vote à l'unanimité.

12- MOTION CONTRE LA FIN DES CONTRATS AIDES

Le Maire invite les élus a adopté une motion contre la fin des contrats aidés sur le modèle de celle votée dernièrement par le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo. Le but étant de faire réagir les parlementaires audois et le Gouvernement compte tenu de l'intérêt majeur de ces emplois dans le fonctionnement quotidien de nos collectivités.

13- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que la commission d'urbanisme sera convoquée prochainement.

M. ROSETTI rappelle que des travaux de voirie doivent être réalisés en plus de ceux qui ont été évoqués. Ils pourront être réalisés en régie et mutualisés avec la Mairie de Pradelles en Val, si besoin. Pour ce faire, M. ROSSETTI souhaiterait qu'il soit fait un essai d'étanchéité avec de l'enrobé à froid avec M. SUNE, les agents communaux et lui-même. Il demande donc que la Commission des travaux se réunisse à nouveau.

M. ROSSETTI informe les élus que la commission fêtes et cérémonies s'est réunie afin de préparer les illuminations de Noël et poursuivre le renouvellement des guirlandes électriques.

Il a été proposé d'organiser une fête à Noël pour les enfants.

Le Maire demande que la Commission Culture, Enfance et Communication soit consultée sur le projet qui relève de ses attributions.

M. ROSSETTI informe les élus qu'il a contacté les parents d'élèves à ce sujet.

Le Maire précise qu'il serait préférable de solliciter l'association des parents d'élèves et le SIVOS pour l'étendre à l'ensemble des enfants du bassin d'écoles.

M. SAINT-GEORGES informe les élus que dans le cadre du projet de plan d'eau, le nettoyage de la source et des alentours a été réalisé.

M. FERRIE évoque la possibilité d'acheter un morceau de terrain (environ 3 000m²) afin de réaliser un parking supplémentaire au foyer communal. Il pourrait être proposé au propriétaire une valeur d'achat de 5 € le m².

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h35.

Mme CATHARY Nicole

M. ANDRIEU Antonin

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name M. ANDRIEU Antonin.